

PASSAGE DE LA COURSE
« LA ROUTE VENDÉENNE »
STATIONNEMENT INTERDIT
CIRCULATION INTERDITE ET DÉVIATION
LE 9 JUIN 2024

Madame, Monsieur,

En raison du passage de la course « La Route Vendéenne » le dimanche 9 juin 2024, les mesures inscrites ci-dessous concernant le stationnement et la circulation ont été prises :

Interdiction de stationnement à partir du samedi 8 juin 2024 à 18h :

- Sur l'ensemble du circuit de la course « La Route Vendéenne » (Rue des Richaudières, de la Pénissière, du Beau Soleil, des Martyrs Vendéens, des Bouffardières, du Paradis, du Bois Joli, d'Antières, des Papetiers, de la Herse, de la Vendée, du Pont),
Merci de bien laisser libre la voie de circulation et les trottoirs,
- Parking de la place de l'Eglise,
- Parking de la Médiathèque,
- Parking du Pôle Enfance,
- Parking du Pôle Médical,
- Place Vincent Ansquer, dans le prolongement du terrain de boules.

Interdiction de stationnement à partir du dimanche 9 juin 2024 à 13h :

- Parking de la place de l'Eglise au niveau des commerces (boulangeries, café, restaurants),
- Parking du SPAR.

Il restera possible de se garer :

- Parking de la gare (Rue de Beau Soleil)
- Parking Saint Gabriel (Rue de Belle Noue)
- Rue des Giraudelles
- Parking de l'Espace Culturel du Doué (Rue du Président Auguste Durand)

Circulation routière interdite :

- **A partir de 10h** sur la rue de la Vendée, la rue de Belle Noue du n°3 jusqu'à la place de l'Eglise, la place de l'Eglise,
- **A partir de 13h** sur la rue de la Pénissière en direction de Clisson, la rue Jean Moulin, la rue du Président Auguste Durand du n°9 (salle du Mingot) à la place de l'Eglise, la rue du Pont,
- **A partir de 13h la circulation se fera uniquement dans le sens de la course sur tous les axes empruntés (voir circuit).**

Vous remerciant de respecter ces instructions et de votre compréhension.

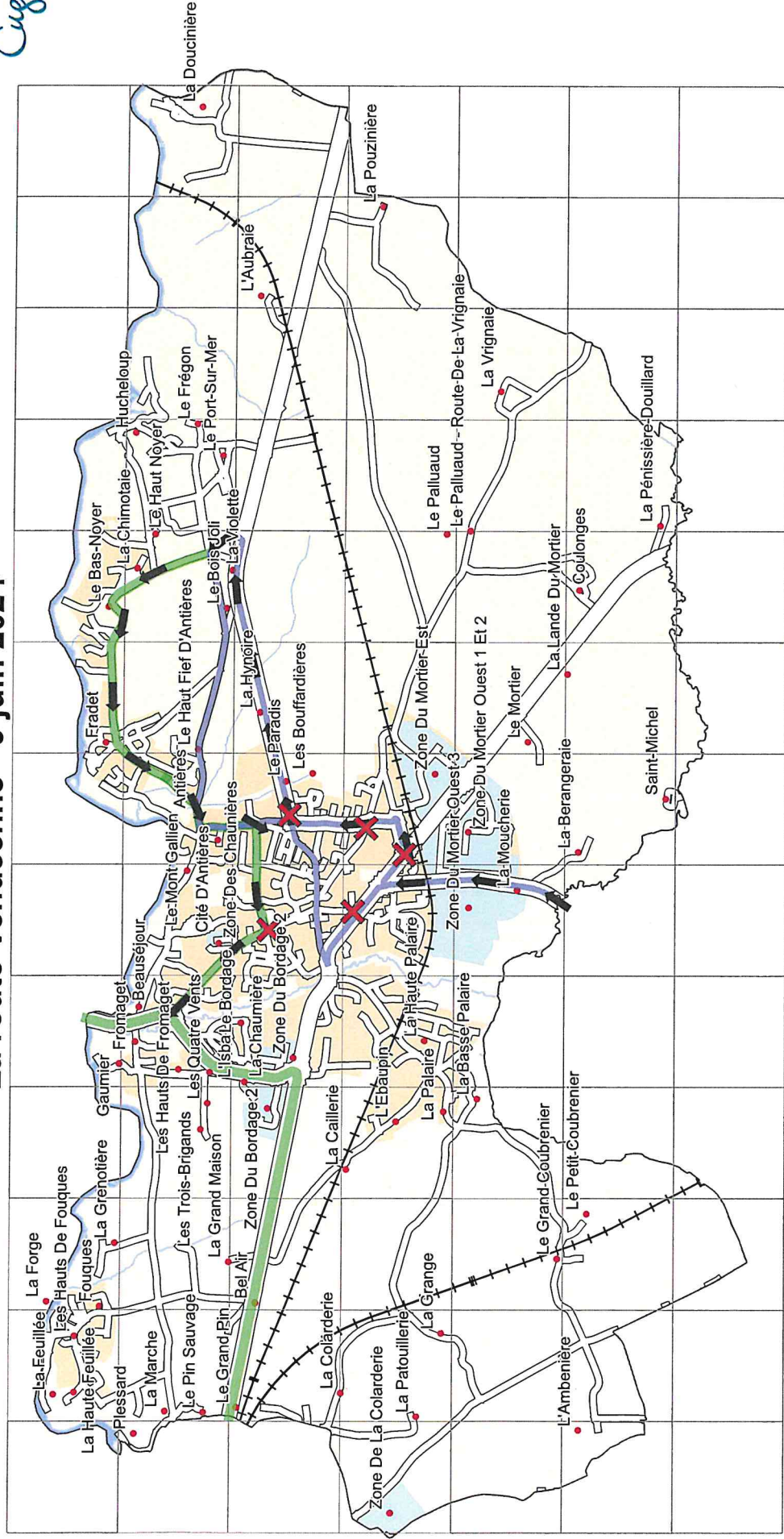
Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations cordiales.



Le Maire,
Cécile BARREAU

Pour plus d'informations, consulter le site internet de la commune www.cugand.fr

La route Vendéenne - 9 juin 2024



nom	maillage	Le Bordage	E3	Gaumier	E1	La Haute Palairie	E4	Saint-Michel	G6
Les quatre vents	D2	Les Hauts de Fromaget	E2	Le Grand Coubrenier	C5	Les Hauts de Fouques	B1	La Violette	I2
L'Isba	E2	La Caillerie	D4	Le Grand Pin	B3	La Lande du Mortier	H6	La Vrignaie	K5
le Palluaud - route de la Vrignaie	J5	La Chaumièrre	E3	Hucheloup	J2	La Marche	B2	Les Trois-Brigands	D2
Antières	G2	La Chimotale	I2	La Hynoire	H3	Le Mont Gallien	F2	Plessard	A2
Le Bas-Noyer	I1	Cité d'Antières	G2	La Grange	B4	Le Mortier	H5	L'Ebaupin	D4
La Basse Palairie	D5	La Colarderie	B4	La Forge	C1	La Moucherie	F5	Zone du Bordage 2	D3
Beauséjour	E2	Coulouges	I6	Les Bouffardières	G3	La Palairie	D4	Zone du Bordage 2	E3
Bel Air	C3	La Doucinière	M2	Le Palluaud	I4	La Patouillière	B4	Zone des Chaumières	F2
La Berangerie	G6	La Feuillée	B1	Le Paradis	G3	La Pénissière-Douillard	J6	Zone du Mortier Ouest 3	F4-F5
Le Bois Joli	I2	Fouques	C1	La Grenotière	C1	Le Petit Coubrenier	C6	Zone du Mortier Ouest 1 et 2	G4-G5
La Grand Maison	C2	Fradet	H1	Le Haut Fief d'Antières	H2	Le Pin Sauvage	B2	Zone du Mortier Est	G4-H4
L'Ambenièrre	A6	Le Frégon	J2	Le Haut Noyer	I2	Le Port-sur-Mer	J2	Zone de la Colarderie	A4
L'Aubraie	L3	Fromaget	E2	La Haute Feuillée	B1	La Pouzinière	L4		

Légende

- circuit de la course
- déviation
- routes barrées



0 250 500 m